



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00469

Numéro SIREN : 520 239 096

Nom ou dénomination : A.F.K. ELECTRICITE

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2017 sous le numéro de dépôt B2017/006933

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/006933**
n°de gestion : **2010B00469**
n°SIREN : **520 239 096 RCS Nîmes**

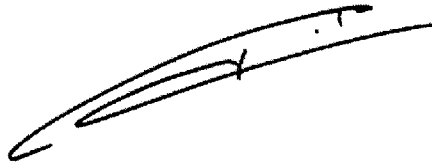
Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 18/05/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.F.K. ELECTRICITE - Société à responsabilité limitée
6246 avenue Jean Moulin 30380 Saint-christol-les-ales -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2012

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1018338



36933

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102011	et clos le	30092012	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	

A IDENTIFICATION

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL AFK 19 Route des Aubessas L'Apparan 30340 ROUSSON	<i>Certifié conforme à l'original</i> <i>Guyon</i>
SIRET 5 2 0 2 3 9 0 9 6 0 0 0 1 6	
Adresse du principal Établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A + U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	ELECTRICITE GENERALE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable + 33 1/3%	33 685	Bénéfice imposable + 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV + long terme imposables + 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets + 15%			
PV + long terme imposables + 19%		Autres PV imposables + 19%		PV + long terme imposables + 0%	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cûtes		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie d'ématisation. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET JEAN-LOUIS BOUSQUET 24 RUE RENE ROUSSEAU 30100 ALES Tél: 04 66 86 33 33	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 14/01/2013 Lieu: ROUSSON
	Qualité et nom du signataire: GERANT
Tél:	Signature: NICOLAS GUYON

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts



ANNEXE   LA DECLARATION N  2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) pay�es par la soci�t� elle-m�me	a	30 000	pay�es par un �tablissement charg� du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant � des r�mun�rations ou avantages dont la soci�t� ne d�signe pas le (les) b�n�ficiaire(s) (2)	c				
Montant des pr�ts, avances ou acomptes consentis aux associ�s, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interpos�es	d				
Montant des distributions	e				
autres que celles vis�es en (a),	f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g				
	h				
Montant des revenus distribu�s �ligibles � l'abattement de 40 % pr�vu au 2� du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	30 000			
Montant des revenus distribu�s non �ligibles � l'abattement de 40 % pr�vu au 2� du 3 de l'article 158 du CGI	j				
Montant des revenus r�partis (5)	Total (a � h)	30 000			

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, pr�noms, domicile et qualit� (art. 48-3 � 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associ�s ; * SCA, associ�s g�rants ; * SNC ou SCS, associ�s en nom ou commandit�s ; * SEP et st� de copropri�taires de navires, associ�s, g�rants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes vers�es, au cours de la p�riode retenue pour l'assiette de l'imp�t sur les soci�t�s, � chaque associ�, g�rant ou non, d�sign� col. 1 � titre de traitements, �moluments, indemnit�s, remboursements forfaitaires de frais ou autres r�mun�rations de ses fonctions dans la soci�t�.					
	Nombre de parts sociales appartenant � chaque associ� en toute pro- pri�t� ou en usufruit	Ann�e au cours de laquelle le versement �t� effectu�.	Montant des sommes vers�es :				
			� titre de traitements �moluments et indemnit�s proprement dits.	� titre de frais de repr�sentation, de mission et de d�placement.	� titre de frais professionnels autres que ceux vis�s dans les		
1	2	3	4	Indemnit�s forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnit�s forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
GUYON NICOLAS ASSOCIE GERANT 19 ROUTE DES AUBES							
30340 ROUSSON	1 000	2011	5 100				
GUYON NICOLAS ASSOCIE GERANT 19 ROUTE DES AUBES							
30340 ROUSSON	1 000	2012	21 300				

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

Voitures affect�es aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilis�es pour les besoins g�n�raux de l'exploitation		
Caract�ristiques marque et puissance	Nom, qualit� et adresse de la personne � laquelle la voiture est affect�e	Propri�taire (P) ou non propri�taire (NP)	Caract�ristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affect�e	Propri�taire (P) ou non propri�taire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de g rance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un  tat du m me mod le)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et vers�es aux apprentis sous contrat et aux handicap�s (a)	33 389	MVLT restant � reporter � l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imput�e sur les PVLT de l'exercice	
R�trocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT r�alis�e au cours de l'exercice	
		MVLT restant � reporter	

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entrepriseSARL AFK

Néant

Adresse de l'entreprise19 Route des Aubessas30340 ROUSSON

Numéro SIRET *52023909600016

Durée de l'exercice en nombre de mois *12

Durée de l'exercice précédent *12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 1 2	3 0 0 9 2 0 1 1
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	01014 049	012	14 049	14 049
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	02876 983	03038 600	38 383	33 529
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		04491 032	04838 600	52 432	47 578
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	0502 130	052	2 130	1 880
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés*	06858 542	070	58 542	41 614
	Autres * (3)	0722 987	074	2 987	7 365
	Valeurs mobilières de placement	08050 000	082	50 000	40 000
	Disponibilités	08457 414	086	57 414	47 253
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096171 073	098	171 073	138 112
Total général (I+II)		110262 104	11238 600	223 504	185 691
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 500	7 500
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		750	750
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		41 021	30 454
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		54 859	40 567
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		104 131	79 271
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		18 063	23 718
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		49 286	22 762
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 330	52 025	59 939
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		119 374	106 419
Total général (I + II + III)				180	223 504
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	18 315
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 303 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AFK		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*						
A - R.SULTAT COMPTABLE						13 0 0 9 2 0 1 2		13 0 0 9 2 0 1 1										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210												
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	480	857		328	930							
		services *		217		218												
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222													
	Production immobilisée *				224													
	Subventions d'exploitation reçues				226		385											
	Autres produits				230		39			20								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		481	281		328	950							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					10								
	Variation de stock (marchandises) *				236													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		164	975		117	822							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		(250)			(650)								
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		84	745		60	397							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 666)			244		4	293		4	958							
	Rémunérations du personnel *				250		103	488		66	147							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		36	232		19	180							
	Dotations aux amortissements *				254		13	462		8	623							
	Dotations aux provisions				256													
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		1	295		3							
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
Total des charges d'exploitation (II)					264		408	239		276	490							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		73	042		52	460							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280		8											
	Produits exceptionnels	(IV)			290													
	Charges financières	(V)			294		859			718								
	Charges exceptionnelles	(VI)			300		385			408								
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)			306		16	946		10	767							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		54	859		40	567							
B - R.SULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		54	859	314									
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318													
	Provisions non déductibles *				322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		16	946										
Dédutions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248												
	Entreprise nouvelle (44, section)	986			Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987				Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, section)	981			Jeune entreprise innovante (44, section A)	989				Pôle de compétitivité (44, undecies)	990		342					
	Divers, dont ZFA (44, quaterdecies)	345			Investissements outre-mer	344				Créance due au report en arrière du déficit	346		350					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	352		71	805	354								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356													
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :								360								
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370		71	805	372								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		936	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380		10	216	n° du centre de gestion agréé :	388							
Montant de la T.V.A. collectée		374		94	248	Effectif moyen du personnel *	376		2	dont apprentis :		0	handicapés :	0	Effectif affecté à l'activité artisanale	861		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		50	061	Montants des prélèvements personnels de marchandises *	399											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL AFK

30/09/2012

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL AFK		Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	14 049		402			404	14 049		14 049		
	Autres	410			412			414					
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422			424					
	Constructions	430			432			434					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 987		442			444	12 987		12 987		
	Installations générales agencements divers	450			452			454					
	Matériel de transport	460	42 966		462	18 315		464	61 281		61 281		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 714		472			474	2 714		2 714		
	Immobilisations financières	480			482			484					
TOTAL		490	72 717		492	18 315		494	91 032		91 032		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500			502			504			506		
	Terrains	510			512			514			516		
	Constructions	520			522			524			526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	11 966		532	686		534			536	12 652	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540			542			544			546		
	Matériel de transport	550	11 085		552	12 223		554			556	23 308	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 088		562	553		564			566	2 640	
TOTAL		570	25 138		572	13 462		574			576	38 600	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5					
	6	7		8		9		10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥		15 % ou 16 % ⑦		0 % ⑧			
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591							
TOTAL						596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

QUADRATUS Informatique

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AFK

Néant ☒ *

I

RELEV...DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS D.ROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II

D..FICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III

D..FICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV

DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)

800	☐
-----	--------------------------

VI

CREDITS D'IMPOTS

Crédit d'impôt recherche	202		Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	139	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SARL AFK

30/09/2012

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AFK

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01102011 et clos le : 30092012

Durée en nombre de mois 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	480 857
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	385
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	39
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	481 281

II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	164 975
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	(250)
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	79 945
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 125
Abandon de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	245 796

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	235 486
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)		117	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 2

N° SIRET 5 2 0 2 3 9 0 9 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AFK

ADRESSE (voie) 19 Route des Aubessas L'Apparan

CODE POSTAL 30340 VILLE ROUSSON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUYON Prénom(s) NICOLAS

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 260768 N° Département 30 Commune ALES Pays FRANCE

Adresse : N° 19 Voie CHEMIN DES AUBESSAS

Code postal 30340 Commune ROUSSON Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EURL AFK
19 Route des Aubessas
30340 ROUSSON
Siret 520 239 096 000 16

PROCES-VERBAL

**de l'assemblée générale ordinaire
du 20 Mars 2013**

L'an deux mille treize et le vingt Mars à dix huit heures, l'associé s'est réuni au siège social sur convocation qui leur a été faite par la gérance suivant lettre recommandée.

La séance est ouverte sous la Présidence de **Mr Nicolas GUYON, Gérant**.

Il constate que sont présents à la réunion :

- Mr Nicolas GUYON, porteur de 1 000 parts.

La Présidence constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus de la moitié du capital social.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Affectation des résultats,

La Présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant,
- l'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de 15 jours francs avant la date de l'assemblée et que pendant ce même délai précédent l'assemblée, l'inventaire a été tenu à la disposition au siège social.

La Présidence donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, la Présidence ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le **30 Septembre 2012** les approuve tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice un **bénéfice de 54 859 euros**.

Cette résolution est mise aux voix est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice qui s'élève à **54 859 euros** aux postes suivants :

- Autres réserves : **54 859 euros**

La taxation de ces dividendes ouvre droit à l'abattement de 40 % au niveau de l'imposition sur le revenu des personnes physiques.

Cette résolution est mise aux voix est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'aucune convention rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne donc quitus aux gérants pour l'accomplissement de leur gestion, au cours de l'exercice écoulé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé après lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gn' followed by a stylized flourish.